

ATHLETISME SOURD COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE

Année 2024

Règles de sélection Édition 2024 Page 3 Avant-propos

Pages 4-5 Les Critères généraux

Page 6-7 Les Critères de Performance/ Championnat du Monde 2024

Page 8 Echéancier

AVANT-PROPOS.

Le championnat du Monde d'athlétisme sourd à Taïwan (14 au 23 juillet) est identifié par la fédération française handisport comme la compétition de référence 2024.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs Handisport sur cette échéance pourrait permettre de répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs :

- Acquérir une première expérience internationale sur une compétition de référence pour certaines et certains : « apprendre à performer sur un plan international »
- Confirmer des pré dispositions et/ou des premiers résultats obtenus sur un plan national ou international, en visant l'obtention d'une médaille : « apprendre à gagner » puis « s'habituer à gagner ».

Selon les cas de figure, le comité de sélection se réservera la possibilité de s'appuyer sur des indicateurs objectifs complémentaires d'aide à la décision pour tout cas particulier.

CHEMIN DE SÉLECTION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.) pour cette échéance

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- . Rudi VAN DEN ABBEELE Vice-Président ou son Représentant
- . Gregory de SAINT GENIES Directeur Technique National ou son Représentant
- . Sami EL GUEDDARI Directeur Adjoint en charge de la performance

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs sélectionnés par la F.F. Handisport.

En confiant la sélection à une Commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport poursuit l'objectif que ses représentants soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux compétitions de sélection ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite aux étapes des circuits internationaux ICSD.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel de l'athlète concerné.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA SÉLECTION HANDISPORT

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs français en vue du championnat du monde d'athlétisme sourd 2024 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par l'ICSD, consultables sur le site Internet en suivant le lien ci-après :

http://www.ciss.org/sports/cr

Le respect des règles de qualification édictées par l'ICSD est un prérequis pour prétendre à la sélection, de sorte qu'il est un préalable nécessaire mais insuffisant à lui seul pour être sélectionné sur les différentes étapes du circuit international ICSD 2024.

B/PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La fédération française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La fédération française handisport se projette sur une équipe de France d'athlétisme tournée vers la performance dans une dynamique d'équipe, composée d'individualités fortes et de sportifs aux ambitions réalistes et en progression, sur la base de critères spécifiques de sélection consultables ci-après.

CRITERES GENERAUX

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale compétitive à jour
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'ICSD.
- Age minimum 16, 18 ou 20 ans selon les épreuves
- Répondre aux critères internationaux ICSD, administratifs et de classification
- Être en règle avec les exigences de l'I.C.S.D. en matière d'audiogramme (au minimum 6 mois avant la compétition pour les nouveaux sélectionnés) et avoir son « number ID », telle que cette notion est définie par l'I.C.S.D.
- Etre à jour du suivi médical réglementaire en lien avec la règlementation en vigueur.
- Etre en règle avec la règlementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) Membre d'un Collectif National.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Réfèrent Athlétisme Sourd dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Pour rappel : les sportives et sportifs proposés à la sélection devront en cas de sélection s'acquitter de frais de participation d'un montant de 250 euros hors frais de pré acheminement jusqu'au lieu de regroupement qui resteront à leur charge et à organiser par leurs soins.

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »

Championnats du Monde I.C.S.D. 2024

<u>Lieu</u>: Taipei (Taïwan) <u>Dates</u>: 14 au 23 juillet 2024

1. Athlètes sélectionnables

Pour chaque épreuve ciblée, obtenir une performance correspondant aux minima définis par la FFH et réalisables du 01/09/2023 au 01/06/2024 inclus

2. Critères de sélection

Pour cette compétition, la Fédération Française Handisport s'engagera avec des sportifs (ves) dont les performances leur permettront de concourir pour une place théorique sur un podium dans les spécialités concernées.

1. Proposé par le responsable du développement de la commission d'athlétisme handisport, les athlètes sélectionnables seront celles et ceux qui auront réalisé une performance sur piste correspondant aux minima français fixés par la DTN de la FFH lors d'une compétition FFA ou FFH de niveau interrégional, national ou international sous la direction de Word Athletics (WA) ou de l'ICSD, durant la période de sélection.

En ce qui concerne la participation d'athlètes de la FFH à des compétitions FFA ou WA, une information de participation doit être transmise au responsable du développement de la commission fédérale d'athlétisme handisport au moins 8 jours avant la date de la compétition.

L'athlète doit transmettre ses performances au plus tard 8 jours après la fin de la compétition à partir des résultats affichés par chaque fédération

- 2. Si aucun(e) athlète n'a réalisé les minima, le comité de sélection se réserve le droit, mais sans obligations d'aucunes sortes, de sélectionner :
 - Un(e) athlète ayant réalisé une performance proche des minima France
 - Un(e) athlète affichant une progression significative sur la période de qualification

Il est précisé que toute demande de dérogation à l'un ou plusieurs de ces critères de sélection, pourra être soumise à l'examen du Directeur Technique National, seul décisionnaire pour attribuer une telle dérogation.

MINIMA FRANÇAIS POUR ETRE SELECTIONNABLE

Épreuves	Minima		Âge
Epreuves	HOMMES	FEMMES	
100 m	10"90	12"39	16
200 m	22"12	26"38	16
400 m	48"33	57"98	16
800 m	1'54"24	2'17"06	16
1500 m	3'55"11	4'43"80	16
5000 m	14'52"11	18'18"15	16
10 000 m	30'33"67	38'58"87	16
3000 m	9'25"76	12'21"51	16
steeple			16
100 m haies	-	15"10	16
110 m haies	15"44	-	16
400 m haies	53"16	61"01	16
Hauteur	1,96 m	1,65 m	16
Perche	4,20 m	3,05 m	16
Longueur	7,20 m	5,45 m	16
Triple saut	14,29 m	12,25 m	16
Poids	16,58 m	13,63 m	18
Disque	49,77 m	42,28 m	18
Javelot	59,71 m	44,07 m	18
Marteau	54,37 m	55,00 m	18
Décathlon	5441 pts	-	18
Heptathlon	-	4167 pts	18
Marathon	2h 34'57"	3h 20'04"	20
4 x 100	41"92	49"47	16
4 x 400	3'17"80	4'08"11	16
4 x 400 mixte	3'40"00		16

Quota international par nation:

Un nombre maximum d'athlètes par nation est alloué pour l'athlétisme. Chaque pays choisit ensuite, selon ses propres critères, le nombre de sportifs(ves) qu'il sélectionnera.

Hommes		Femmes		
68		68		
Événement	Hommes	Femmes	Mixte	
100m	3	3	-	
200m	3	3	-	
400m	3	3	-	
800m	3	3	-	
1500m Hommes	3	3 Femmes	-	
5000m	3	3	-	
10000m	3	3	-	
100m haies	-	3	-	
110m haies	3	-	-	
400m haies	3	3	-	
Saut en hauteur	3	3	-	
Saut à la perche	3	3	-	
Saut en longueur	3	3	-	
Triple saut	3	3	-	
Lancer du poids	3	3	-	
Lancer du disque	3	3	-	
lancer de javelot	3	3	-	
Marathon	3	3	-	

3. Critères d'aide à la décision

- > Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux
- > Avoir renvoyé les résultats à chaque compétition au responsable développement de la commission fédérale athlétisme FFH
- > Progression sur la saison
- > Potentiel finaliste
- ➤ Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission athlétisme FFH